



## Compte rendu

Conseil Communautaire du 25 janvier 2012

Salle polyvalente (UNVERRE)

L'an deux mil douze, le 25 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à Unverre – salle polyvalente - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur le Maire d'Unverre de son accueil, les membres du Conseil Communautaire de leur présence, et fait part des excuses de Monsieur le Sous-préfet et des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2011 amène une observation de Monsieur Thierry BOUTHIER qui souhaite que les prestations de Théâtre en Herbe, pendant la période scolaire et dans les établissements dédiés, soient considérées issues des « Affaires Culturelles ».

### Ordre du jour

#### **1ère partie**

#### **Débat d'orientation budgétaire (D.O.B.)**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget de la Communauté de Communes. Ce débat, qui se déroule en phase initiale de la préparation budgétaire, permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget et d'être informée de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire.

Monsieur le Président souligne que les orientations budgétaires présentées ont été synthétisées après la réunion de la Commission des Finances (18 janvier 2012) et commente les tableaux financiers qui précisent les grandes tendances et les priorités qui caractérisent le budget 2012 (la séance consacrée au vote du budget de la Communauté de Communes, apportera une information détaillée sur les évolutions des prévisions).

Les travaux retenus seront réalisés en fonction de l'urgence de l'opération et du montant des subventions accordées par le Département (FDAIC, CDDI, ...), la Région (Contrat Régional de Pays, ...), l'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, ...) et tout autre organisme pouvant aider au financement des projets de la Communauté de Communes.

#### **Investissement 2012**

##### **A - Dépenses**

##### Travaux retenus, pour lesquels des subventions ont été sollicitées

- 1 - Groupe scolaire d'Unverre : suite et fin des travaux commencés en 2011
- 2 - Accueil de loisirs « Brou Enfants » : réhabilitation d'un bâtiment existant et création de nouveaux locaux après démolition
- 3 - Office de tourisme Intercommunal/Bibliothèque : ravalement et réfection de la toiture
- 3 - Ecole maternelle d'Yèvres : rénovation et mise aux normes de la salle de motricité
- 4 - Ecole Jules Verne : rénovation et mise aux normes des couloirs, menuiseries, ...
- 5 - Multi-accueil Le Chalet : mise en sécurité de la cour ; installation d'un abri de jardin

##### Acquisitions

- 1 - Matériel informatique (écoles, Multi-accueil, ...)
- 2 - Mobilier (écoles, ...)
- 3 - Divers : projecteur (siège CDC) ; matériel pour entretien des locaux, ...

Reconduction des Fonds de Concours – exercice 2012.

## **B – Recettes**

Sont attendues,

Les subventions sollicitées (en attente des décisions d'attribution), qui seront versées au prorata des dépenses d'investissement réalisées.

L'emprunt, qui s'élève à 500 000.00 € (1<sup>ère</sup> annuité : février 2013).

FCTVA : remboursement trimestriel

## **Fonctionnement 2012**

### **A – Dépenses**

Peu de changements sont à prévoir sur le fonctionnement en 2012, si ce n'est un recadrage des dépenses et plus particulièrement des charges à caractère général (combustible, électricité, fournitures d'entretien - marché à bons de commande - administratives, scolaires, ...).

Les charges du personnel seront estimées en fonction des créations de poste à temps complet et incomplet (évolution des carrières) ; des augmentations légales (avancement d'échelon, de grades, etc ...).

Dans le cadre du Développement Economique : reconduction du dispositif « Perche-Ambition ».

### **B – Recettes**

Les produits des services seront recalculés selon les tarifs votés par le Conseil Communautaire.

Les montants des dotations et participations de l'Etat, non connus à ce jour, seront communiqués au mois de mars 2012.

Après débat, le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires 2012 telles que présentées.

## **Ile partie**

### **1 - Retrait de délégations et maintien ou non d'une Vice-présidence**

Monsieur le Président rappelle que les Vice-présidents d'une Communauté de Communes peuvent perdre leurs délégations de fonction et de signature en cours de mandat (article L2122-18 et article L5211-2 règle de renvoi du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette décision, qui relève du pouvoir discrétionnaire du Président de la Communauté de Communes, se formalise par la signature d'un arrêté qui doit être adressé à l'intéressé et n'a pas à être motivée.

Lorsque cette décision est prise, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le maintien de l'élu concerné dans ses fonctions de Vice-président.

Par arrêté, en date du 21 décembre 2011, Monsieur le Président a rapporté les délégations de fonction et de signature à Monsieur Thomas BLONSKY, Vice-président, en charge aux Bâtiments et Travaux.

Après un long débat où chacun a pu s'exprimer, s'il le souhaitait, le Conseil Communautaire, appelé à se prononcer, par un vote à bulletin secret, sur le maintien ou non de Monsieur Thomas BLONSKY, Vice-président,

DECIDE, de ne pas maintenir Monsieur Thomas BLONSKY dans ses fonctions de Vice-président.

31 votants ; 31 bulletins ; 19 voix contre le maintien ; 9 voix pour le maintien ; 3 bulletins blancs.

### **2 - Indemnités au Président et aux Vice-présidents : révision**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le contexte financier actuel, et pour la deuxième année consécutive, les collectivités seront pleinement associées à l'effort du redressement des finances publiques.

Lors de sa séance, en date du 18 janvier 2012, la Commission des Finances a décidé du recadrage des dépenses de fonctionnement : rigueur et prudence doivent être de mise.

Lors de cette même réunion, Monsieur le Président a soumis à l'avis des membres de la Commission des Finances la proposition suivante : réduction des indemnités du Président et des Vice-présidents de 15 %. La Commission des Finances, après débat, a donné un accord de principe à ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la révision proposée.

### **3 - Investissement 2012**

Le Conseil Communautaire est sollicité pour donner l'autorisation de mandater, le cas échéant, des dépenses d'investissement 2012, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2011, dans l'attente du vote du budget.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le mandatement des dépenses d'investissement 2012, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement 2011.

### **4 - Commission d'Appel d'offres**

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée, des comptes rendus des dernières réunions de la commission d'appel d'offres. A savoir.

#### Commission du 13 décembre 2011

Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine Bâti : 5 candidatures

Bureau d'Etudes DELAGE-COULIOU = 5 900.00 € ; H3C – Energies = 12 295.00 € ; ASCAUDIT = 6 422.00 € ; INNAX = 11 000.00 € ; FGE = 9 870.00 €

Après débat, et application des critères définis (prix des prestations et valeur technique de l'offre), les membres présents de la Commission ont proposé de retenir la prestation du Bureau d'Etudes DELAGE-COULIOU, pour un montant de 5 900.00 €.

Approbation du Conseil Communautaire. Approbation du Conseil Communautaire.

#### Commission du 24 janvier 2012

Accueil de Loisirs « Brou-enfants ».

1 - Etude de sol : 2 propositions

GINGER CEBTP = 1 980.00 € ; FONDASOL = 1 900.00 €

Après débat et étude des devis, les membres présents de la Commission ont proposé de retenir la prestation de FONDASOL, pour un montant de 1 900.00 €. Approbation du Conseil Communautaire.

2 – Contrôleur technique : 4 propositions

SOCOTEC = 6 450.00 € ; APAVE = 7 875.00 € ; Bureau VERITAS = 9 750.00 € ; QUALICONSULT = 4 200.00 €.

Après débat et étude des devis, les membres présents de la Commission ont proposé de retenir la prestation de QUALICONSULT, pour un montant de 4 200.00 €. Approbation du Conseil Communautaire.

3 – SPS : 4 propositions

SOCOTEC = 3 120.00 € ; APAVE = 3 200.00 € ; Bureau VERITAS = 5 160.00 € ; QUALICONSULT = 2 600.00 €.

Après débat et étude des devis, les membres présents de la Commission ont proposé de retenir la prestation de QUALICONSULT, pour un montant de 2 600.00 € + mission HANCO 300.00 €, soit 2 900.00 €. Approbation du Conseil Communautaire.

### **5 - Environnement**

Désignation de délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir.

#### Rappel

L'ensemble des conditions, pour la création – avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 - du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir, ont été réunies. L'arrêté correspondant à cette création a été signé par Monsieur le Préfet et notifié.

En vertu de l'article L5212-27 du C.G.C.T., cette fusion entraîne une nouvelle élection des délégués au Conseil du nouveau Syndicat Mixte.

Le Conseil Communautaire, est appelé à désigner – vote à bulletin secret – les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans un premier temps, la liste des délégués titulaires est remise aux membres du Conseil Communautaire. Résultat du vote : 31 votants ; 31 listes. Liste complète : 29 ; liste modifiée : 1 ; liste rayée : 1.

A la majorité, la liste de délégués titulaires proposée, est approuvée par les membres du Conseil Communautaire.

## Titulaires

Nom - prénom	Adresse personnelle	Commune de rattachement
RESTEGUE Gérard	4, Aigrefoin 28160 BULLOU	CDC PG – Président
DOUSSET Dominique	9, La Boëche 28160 YEVRES	CDC PG – V-Pt
BULLOU Thierry	Le Petit Aunay 28330 LES AUTELS VILLEVILLON	Les Autels Villevillon
LEGRET Gérard	36 Avenue de Verdun 28330 LA BAZOCHE GOUET	La Bazoche-Gouet
PELLETIER Jean-Michel	21, Le Thuret 28160 YEVRES	Brou
AUGUSTE Guy	La Manchetterie 28160 DAMPIERRE-SOUS-BROU	Dampierre-sous-Brou
MONTFERMÉ Claude	16, Thoreau 28160 DAMPIERRE-SOUS-BROU	Dampierre-sous-Brou
MARTIN Patrick	1 Rue de Méréglise 28160 MOTTEREAU	Mottereau
WEBER Robert	11 Rue des Moulins 28160 UNVERRE	Unverre
PHILIPPE Patrick	Le Gastelier 28160 UNVERRE	Unverre
DOUARD Daniel	7, Bridoré 28160 YEVRES	Yèvres
ROBIN Jean-Paul	6, La Bruyère 28120 MONTIGNY-LE-CHARTIF	Montigny-le-Chartif
GOUHIER James	La Rivière 28160 MOULHARD	Moulhard

Dans un second temps, la liste des délégués suppléants est remise aux membres du Conseil Communautaire.

Résultat du vote : 31 votants ; 31 listes. Liste complète : 29 ; liste modifiée : 1 ; liste rayée : 1.

A la majorité, la liste de délégués suppléants proposée, est approuvée par les membres du Conseil Communautaire.

## Suppléants

Nom - prénom	Adresse personnelle	Commune de rattachement
GRANGER Michel	La Bretonnière 28160 BROU	Brou
BOULAY Jean-Claude	7 Rue des Roses 28160 YEVRES	Yèvres
SAVIGNY Didier	Le Petit Moulin 28330 LES AUTELS VILLEVILLON	Les Autels-Villevillon
BESSÉ Daniel	Bel Air 28330 LA BAZOCHE GOUET	La Bazoche-Gouet
CAILLARD Patrick	Rue du Tramway 28160 BROU	Brou
BRAULT André	7 Rue Sainte Barbe 28160 DAMPIERRE-SOUS-BROU	Dampierre-sous-Brou
SALLÉ Patrice	2 Rue Sainte Barbe 28160 DAMPIERRE SOUS BROU	Dampierre-sous-Brou
CHENEAU François	Feugeray 28160 MOTTEREAU	Mottereau
FURET Anthony	9 Rue de Nonbonnet 28160 UNVERRE	Unverre
LELARD Michel	6 Chemin de la Grosse Pierre 28160 BROU	Unverre
DUMAND Alain	13, Le Tartre 28160 YEVRES	Yèvres
DROUIN Christophe	2, La Tremblaye 28160 BULLOU	Bullou
LETERTRE Jacqueline	La Ragottière 28160 MOULHARD	Moulhard

### 6 - Assainissement : validation du règlement de fonctionnement du SPANC

Monsieur DOUSSET, Vice-président en charge de l'environnement, présente le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la rédaction de ce document qui a pour objet de déterminer les relations entre les usagers et le SPANC.

Il fixe les droits et obligations de chacun, en ce qui concerne les systèmes d'Assainissement Non Collectif, leur fonctionnement, leur réalisation ou réhabilitation, leur entretien et leur contrôle, et mentionne les conditions d'accès et les conditions de paiement des différentes redevances ainsi que les dispositions de son application.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire, approuvent la rédaction de ce document et autorisent Monsieur le Président à le présenter aux usagers et/ou personnes intéressées.

### 7 - Parc d'Activités du Perche-Eurélien : extension du périmètre à l'ensemble des territoires des Communautés de Communes adhérentes.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, le 26 juin 2009, Monsieur le Préfet a pris un arrêté n°2009-0480 portant substitutions partielles de plein droit des Communautés de Communes du Perche-Gouet, du Perche et du Perche Thironnais et modifications des statuts du Syndicat Mixte « Parc d'Activités du Perche Eurélien » (PAPE).

La Communauté de Communes du Perche-Gouet s'est ainsi substituée aux communes de Chapelle-Royale, Frazé, La Bazoche-Gouet, Les Autels Villevillon, Luigny, Moulhard, Unverre, celle du Perche aux communes d'Argenvilliers, Authon du Perche, Beaumont les Autels, Béthonvilliers, Les Etilleux, Miermaigne, Saint Bomer, Soizé et la Communauté de Communes du Perche Thironnais à la commune de La Croix du Perche.

Les Communautés de Communes membres du PAPE souhaitent adhérer pour l'intégralité de leur territoire. C'est pourquoi, au vu des coopérations déjà engagées, il est donc proposé à l'assemblée d'accepter une extension du périmètre du Syndicat Mixte « Parc d'Activités du Perche Eurélien » (PAPE) à l'ensemble des territoires des Communes de Communes.

A compter de la notification de la délibération du Comité syndical du 13 décembre 2011 à ses membres, les assemblées concernées disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet d'extension du périmètre du PAPE, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour le projet d'extension du périmètre du Syndicat mixte « Parc d'Activité du Perche Eurélien ».

#### **8 - Accueil de Loisirs « Brou Enfants ».**

Madame Claudette PROVOT, Vice-présidente en charge de la Commission Services aux Personnes et à La Famille, expose aux membres du Conseil Communautaire le projet modifié, dans sa dernière version.

Elle rappelle que l'opération présentée consiste en la réhabilitation d'un bâtiment, et la construction – après démolition d'une partie de l'existant - de nouveaux locaux permettant d'héberger les activités de l'Accueil de Loisirs Intercommunal et autres services (Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, ...).

Le Conseil Communautaire, appelé à se prononcer sur le projet, valide, à l'unanimité, le programme tel que développé, et autorise Monsieur le Président à signer la demande de Permis de construire et tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération de réhabilitation et construction de locaux à vocation d'accueil de loisirs.

#### **9 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire au Président.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des décisions ont été prises, dans le cadre de ses délégations, depuis le Conseil Communautaire du 16 novembre 2011. A savoir :

1 - Gestion du Personnel. Assurance statutaire contractée avec DEXIA SOFCAP.

2 - Opération « Groupe scolaire d'Unverre ». Assurance Dommages-ouvrages contractée avec M.M.A. SARL d'assurances MADIOT-LE TEXIER. .

3 – Emprunt. Réalisation d'un emprunt de 500 000.00 € (Caisse des Dépôts et Consignation) : financement des investissements 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de ses délégations.